

L'an dernier, on engagea un professeur qui assurait pouvoir enseigner le français. On s'aperçut bientôt que ce monsieur ne savait pas assez de français pour comprendre la fille de table de l'hôtel et pour demander du pain ou du sel de façon à être compris.

Naturellement, les commissaires, déçus, refusent de renouveler cet engagement, cette année, et l'inspecteur, agent docile du gouvernement, est furieux de cette conduite et les menace de leur retrancher leur octroi.

L'inspecteur D. M. Christie joue toujours son rôle qui consiste à refuser l'enseignement d'un seul mot de français.

Voici en quels termes ce fidèle agent d'un gouvernement anglicisateur reconnaît (?) les droits des parents canadiens-français. Dans sa lettre du 3 juillet aux commissaires, il dit: "Si vous engagez tout autre instituteur (que celui dont on a parlé plus haut), sans faire tous vos efforts pour en avoir un parfaitement qualifié, vous perdrez tous vos octrois législatifs. Vous aviez la chance de retenir les services d'un bon instituteur qualifié et *compétent* et vous le laissez partir."

Notons que cet instituteur ne sait pas un traître mot de français et c'est cela que l'inspecteur appelle "compétent."

* * *

Maintenant, quel est le moyen suggéré par l'inspecteur pour obtenir un instituteur parfaitement qualifié? Il le dit lui-même dans sa lettre déjà citée: "Vous devez annoncer dans des journaux de Toronto qui ont une circulation dans toute la province, comme le *Globe* et le *Mail*. Si les commissaires ne le font pas, ajoute-t-il, le département ne me permettra pas de recommander qui que ce soit, pour un certificat temporaire."

Les commissaires, de leur côté, désirent ardemment se rendre aux prières des parents, qui veulent que leurs enfants apprennent le français. Ils ont consulté le Dr Waugh, inspecteur en chef, et celui-ci leur a dit que si l'inspecteur recommande l'école, il ne voit pas pourquoi le gouvernement ne permettrait pas l'enseignement du français.

M. Christie n'est cependant pas du même avis que son chef et il écrit aux commissaires de cette école, le 26 juillet dernier: "Je crains que vous ne puissiez obtenir le changement désiré (avoir du français à l'école). Le ministre de l'Instruction publique ne veut pas établir de nouvelles écoles bilingues."

On viendra nous dire ensuite que nous exagérons quand nous disions que le mot "hitherto," dans le règlement 17, était la condam-